

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA CMM

CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PMGMR

**Julienne Gagnon
Citoyenne de Le Gardeur
Mercredi le 3 décembre à 13 :30**

Madame la Présidente,

Suite à la lecture du document du projet du PMGMR de la CMM, et après avoir assistée à 2 séances de la présentation de ce document, je me suis sentie interpellée personnellement et socialement et je considère de mon devoir d'émettre mes commentaires, mes opinions et mes conclusions à ce document. Je vous produis le mémoire que j'aurais dû déposer lors des audiences du BAPE en mars 2003, mais que faute de temps, je n'ai pas acheminé.

Je commencerai en vous faisant un historique de ma vie. Je me fais construire en 1980 la maison de mes rêves sur la rue Nathalie. Je viens habiter ce que je considère être la campagne de la banlieue de Le Gardeur. Un petit coin tranquille, calme et sain; voulant ainsi donner à ma famille une qualité de vie qui selon moi est supérieure à celle que j'ai connue dans mon enfance (nous habitons sur la rue Haig et ensuite sur la rue Bourbonnière à Montréal).

À mon arrivée à Le Gardeur, je ne suis pas au courant de l'existence d'un LES si près de ma maison et bien sûr le contracteur ne m'en a pas avisé. Même en 1995, lorsque le gouvernement du Québec a donné une autorisation d'agrandissement vers l'est, je ne suis toujours pas au courant de l'existence de ce LES si près de chez moi. J'ai déjà fais de la bicyclette dans le secteur et je suis passée devant le dépotoir, mais pour moi, c'est un tout petit dépotoir et il se situe à Lachenaie.

Lorsque j'apprends en 2002 que le LES de Lachenaie se situe presque dans ma cour, j'entre de plein pied dans la réalité et je ne peux imaginer et accepter tous les torts causés à mes enfants; moi qui croyait leur avoir donné le meilleur, c'est-à-dire une vie saine et agréable loin de la pollution et du bruit.

Lors des audiences du BAPE en janvier et mars 2003, je suis tombée à la renverse lorsque j'ai appris la grandeur de ce site, son existence depuis 1968, l'autorisation de l'agrandissement de la partie Est en 1995.

J'avais bien remarqué depuis quelques années l'augmentation des goélands, la présence de leurs fientes en plus grand nombre dans l'entrée d'autos et sur les voitures, l'odeur nauséabonde sentie plus fréquemment, le bruit et l'augmentation de la circulation, mais je ne réalisais pas que la cause en était le dépotoir à proximité.

J'ai également réalisé que l'investissement majeur de ma vie, soit l'achat de ma maison, venait de s'envoler à jamais. Pensez-vous que je pourrais revendre ma maison à sa pleine valeur après toute la publicité faite dans les journaux pour amener l'opinion publique et faire réagir la population?

Mais, ce qui est le plus important pour moi, qui travaille dans le milieu de la santé, c'est surtout que sans le savoir, j'ai nui à mes enfants en toute bonne foi; je croyais les avoir élevés dans un milieu sain, calme, serein, mais ce ne fût pas le cas. Tous deux font des allergies; la proximité du site pourrait-elle en être la cause? Je le crois, car aucun des deux parents ne font des allergies.

Retour à la case départ

J'ai l'impression que nous repartons à zéro. Lors des audiences du BAPE en mars 2003 et de l'audition des mémoires qui y ont été présentés, plus de 150 ce n'est pas rien. Il était clairement

dit que la population environnante était contre l'agrandissement du LES de Lachenaie et même l'on demandait sa fermeture.

À peine 6 mois plus tard, on nous revient avec une proposition de STATU QUO, présentée comme la solution privilégiée par la CMM pour l'enfouissement des ordures ménagères des 64 municipalités représentées; ce qui revient à dire que nous donnerions une réponse affirmative à l'agrandissement du LES de Lachenaie, où soit dit en passant, il ne s'agit plus d'enfouissement mais bel et bien d'empilement, car le site est rempli à pleine capacité.

Les personnes qui ont produit ce document, étaient-elles présentes lors des audiences du BAPE en mars 2003?

Similitudes entre les agissements de BFI-UTL et les scénarios proposés dans le PMGMR de la CMM

Le promoteur BFI-UTL a créé une situation d'urgence en demandant en 2002 au gouvernement du Québec l'agrandissement de son site pour les 25 prochaines années. Il savait très bien qu'avec tous les contrats en cours, il ne pourrait cesser d'opérer en mars 2003 et pourtant il continue à agir comme si l'espace disponible était illimité. On semble se retrouver dans une impasse créée de toute pièce.

J'ai l'impression de revivre cette même situation d'urgence avec le projet du PMGMR de la CMM qui nous est présenté. On nous propose seulement 2 scénarios.

Le premier scénario représente la solution de la facilité. On ne cherche pas à se responsabiliser; on envoie tout simplement nos déchets dans la cour du voisin et tant mieux si celui-ci est le plus loin possible de mon lieu de résidence. La CMM sait très bien que si ce scénario est retenu par la majorité; cela implique notamment la maximisation des infrastructures déjà en place, dont le renouvellement des capacités autorisées (PMGMR p.82). En termes clairs, les sites des LES de Lachenaie, de Lachute, de Ste-Sophie et de St-Thomas devront s'agrandir pour continuer à répondre à leurs besoins (tableau p.79 du PMGMR).

Dans le rapport du BAPE, on parle de l'iniquité sociale pour les citoyens qui vivent à proximité du LES de Lachenaie et on ose nous présenter un scénario de STATU QUO. Ce scénario est tellement aberrant, insultant, injurieux et irrespectueux des personnes qui vivent près du seul LES qui se situe sur le territoire de la CMM.

Cependant, lors de la présentation, on nous a indiqué très clairement que le scénario I était celui privilégié par la CMM. Pour le deuxième scénario, on nous avise lors de la présentation que ce scénario sera plus compliqué à réaliser et demandera plus de temps. La création d'un nouveau LES prendrait, selon la CMM, entre 5 et 7 ans minimum nous dit-on et on doit obtenir un consensus de la population locale pour l'implantation d'un nouveau LES (PMGMR p.83).

Face aux deux scénarios proposés, j'ai la sensation de me retrouver encore dans une impasse. Le premier scénario est inacceptable car les citoyens qui vivent à proximité du LES de Lachenaie redoutent les répercussions négatives, soient les mauvaises odeurs, la pollution de l'air, la pollution par le bruit, les impacts sur leur santé, l'atteinte à leur qualité de vie, la diminution de la valeur de leurs propriétés, l'augmentation de la population des goélands porteurs de virus, etc... Cependant, si le scénario est retenu par la majorité, on leur demande de donner encore pour les 25 prochaines années à venir; comme si avoir donné pendant 35 ans ne suffisait pas.

Et le 2^e scénario prendra tellement de temps à sa réalisation que de toute façon, je me sens perdante au bout du compte, car j'ai l'impression que dans 10 ans le LES de Lachenaie ne sera pas encore fermé.

Atteinte des objectifs pour 2008

Avant la création de la CMM en 2001, les élus municipaux (maires et conseillers) étaient au courant de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 adoptée en septembre 2000 et ils avaient la responsabilité et l'obligation de respecter les délais et de voir à les atteindre. Ils devront donc être blâmés d'avoir failli dans leurs fonctions s'ils n'atteignent pas les résultats demandés. Si pour certaines municipalités, on a pris à la légère cette politique et qu'elles doivent déclarer l'état d'urgence et en faire la priorité numéro 1 sur leur territoire et bien qu'elles le fassent.

Je considère que l'on a pas à leur donner une extension jusqu'en 2013 pour arriver aux résultats demandés dans la politique. L'atteinte des objectifs est pour 2008.

Fermeture du LES de Lachenaie

Socialement, je reprendrai un extrait du rapport du BAPE (page 21) et serai en accord avec ce que la Ville de Repentigny a présenté dans son mémoire; « Une acceptation partielle de l'extension supplémentaire à sa capacité d'enfouissement de BFI-UTL devrait être accordée pour une période maximale de 5 ans et sans excéder 960,000 tonnes de déchets enfouis annuellement. De plus, cette autorisation d'urgence et exceptionnelle devrait impérativement s'appliquer d'une façon régressive en relation directe avec la terminaison progressive et le non renouvellement des contrats existants ». En 2008, le LES de Lachenaie devrait être fermé définitivement.

Personnellement, je désire la fermeture immédiate du LES de Lachenaie étant donné que je subi les inconvénients depuis 23 ans déjà et que probablement j'en subirai les séquelles sur ma santé jusqu'à la fin de ma vie. Comme le scénario 1 est celui privilégié par la CMM, je pense bien pouvoir dire que socialement, on porte peu de considération aux personnes qui résident dans ce secteur.

Scénario retenu

Il est certain que le seul scénario pouvant être retenu, est bien sûr, le scénario de l'autonomie métropolitaine. Comment peut-on penser responsabiliser les milieux locaux face à la gestion de leurs déchets, si on leur donne la facilité d'exporter leurs vidanges ailleurs que chez eux? Je me sentirais sûrement plus concernée à faire ma part dans l'atteinte des objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles si je sais qu'il y a un lieu d'enfouissement près de chez moi. L'ouverture de nouveaux LES sur le territoire métropolitain garantirait assurément une plus grande équité régionale.

Dans les 5 régions identifiées par la CMM, soit la Couronne Nord, la Couronne Sud, Montréal, Laval et Longueuil, la seule partie du territoire de la CMM où il existe déjà un LES, c'est la région de la Couronne Nord dans la MRC des Moulins et qui chevauche la MRC l'Assomption; cette région ayant participé à l'élimination des matières résiduelles d'une grande majorité des municipalités de la CMM depuis plusieurs années (le site du LES de Lachenaie existe depuis

1968), je crois raisonnable de demander que la Couronne Nord-Est soit exclue des futurs sites potentiels pour la création d'un nouveau LES dans la Couronne Nord.

J'espère que cette Commission se rendra à l'évidence que les citoyens vivant près du site du LES de Lachenaie ont grandement fait leur part et que c'est maintenant à d'autres de participer à l'enfouissement de leurs matières résiduelles. Je souhaite également que les recommandations de cette Commission aient un pouvoir de protection pour la minorité de la Couronne Nord-Est qui se sent bien seule et a peu d'influence sur les 63 municipalités de la CMM.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir accordé ce moment et je vous prie de recevoir favorablement mes demandes.

Julienne Gagnon
Citoyenne de Le Gardeur

